



Fiche Outil n°18 – Budgets participatifs

I. Dalimier

Unité de Géographie Economique et Sociale (UGES), Université de Liège

Le but de l'outil

- Stimuler et impliquer les citoyens dans la gestion de la ville en jouant la carte de la transparence au niveau des budgets.
- Améliorer la vie quotidienne des plus pauvres.
- Permettre un contrôle de la société civile sur le pouvoir politique.

Présentation de l'outil

L'expérience de planification participative du budget municipal menée par les élus du Parti des Travailleurs brésiliens avec la population de Porto Alegre constitue une démarche exemplative pour toute expérience voulant répondre au défi d'allier démocratie participative et démocratie représentative. Le budget participatif a permis à la ville de Porto Alegre de changer son image et d'améliorer la qualité de vie de ses habitants. Il a été adapté dans différentes villes de par le monde, notamment à Mons, en Belgique.

Le principe du budget participatif est qu'une part du budget communal est aux mains des citoyens : ils peuvent décider de l'allocation des sommes prévues et demander la levée de taxes supplémentaires pour pouvoir disposer d'un budget plus important. Les citoyens ont ainsi un mot à dire et peuvent prendre des décisions sur la gestion des espaces et lieux publics mais aussi sur d'autres domaines de l'organisation urbaine.

Comment cela fonctionne-t-il ?

Après discussion avec la population, la ville a été divisée en 12 secteurs et cinq commissions thématiques ont été créées, traitant des points suivants : transport et circulation, santé et assistance sociale, éducation, culture et loisirs, développement économique et fiscalité, organisation de la cité et développement urbain.

Le 1er cycle du budget participatif se déroule du 15 mars au 15 avril. Au cours de séances publiques dans chacun des 12 secteurs et des 5 commissions thématiques, le maire présente l'état d'avancement des réalisations du plan d'investissement de l'année en cours, élaboré collectivement démocratiquement l'année précédente et adopté en novembre par la "Chambre législative" (le conseil municipal). Ce plan fait l'objet d'une plaquette dans laquelle tous les investissements prévus sont consignés et classés par quartier, d'une manière clairement lisible pour tous ; elle est distribuée à tous les présents. Le maire distribue également un petit livre qui détermine pour une année les règles de fonctionnement du processus et les critères de priorité qui vont permettre de faire des choix dans le budget. Le maire est interpellé et doit rendre des comptes sur l'exécution du budget de l'année précédente. Au cours de cette séance, la population élit ses délégués. Ces délégués forment le Forum des délégués, qui coordonne tout le processus de discussion avec la population pour dégager les thèmes prioritaires, les travaux à lancer et les services à développer.

Tableau de bord « Participation et espaces publics »

Pour un développement et une gestion concertée des espaces publics

Recherche **Topozym** pour la Politique scientifique fédérale, Belgique



Du 15 mars à la fin mai, se déroule une étape intermédiaire pendant laquelle la population se réunit de manière indépendante par rapport à la mairie et hiérarchise sa demande de travaux et de services.

Le 2e cycle commence début juin et se termine vers le 15 juillet. La mairie présente les grandes composantes des dépenses et les estimations des recettes de l'année à venir. Au cours de ces réunions, chaque secteur et chaque commission thématique élit de manière directe 2 conseillers titulaires et 2 suppléants au Conseil du Budget Participatif, qui ont un mandat d'un an renouvelable une seule fois. A ce moment-là, la population, qui a déjà décidé de ses priorités, délègue à ses conseillers l'élaboration du budget public et du plan d'investissement de l'année suivante, à construire en cogestion avec la municipalité. Durant ce second cycle, les habitants de chaque secteur et les membres de chaque commission thématique transmettent à la mairie un document représentant les 4 priorités thématiques qu'ils veulent voir retenues.

Chaque demande fait l'objet d'une note suivant son ordre de priorité. Chaque demande de chaque secteur est informatisée par le Cabinet de la Planification, ventilée dans tous les services municipaux qui en étudient la faisabilité technique, juridique et financière, et fait l'objet d'une note selon l'ordre de priorité qu'ont choisi les habitants. L'addition des notes des 4 priorités des secteurs donne lieu à une liste qui permet de dégager les premières priorités pour l'ensemble de la ville. On obtient ainsi un premier indicateur de planification pour l'imputation des ressources.

Un 2e indicateur est tiré de l'analyse des choix des commissions thématiques auxquels on ajoute les projets de grands travaux structurants en cours. On arrive ainsi au second indicateur de planification qui répond aux demandes de la base thématique de la ville.

Le 3e indicateur de planification vient de la municipalité. Il faut en effet dégager les moyens nécessaires pour maintenir le niveau de prestations de services apportés à la population. C'est ce qu'on appelle les dépenses incompressibles.

A partir de ces 3 indicateurs, le Cabinet de la Planification élabore la première matrice budgétaire qui est discutée dans l'assemblée financière de la commune en séance plénière de la "Chambre législative".

Pendant ce temps, le nouveau Conseil du Budget Participatif se met en place. Font également partie de ce conseil, un représentant de l'Union des Associations des Habitants et un représentant du syndicat des employés municipaux. Deux coordinateurs de la mairie font partie de ce conseil, mais sans droit de vote. Durant le mois d'août, les membres de ce conseil suivent des sessions de formation de ce budget.

Entre le 1er octobre et le 30 novembre, la "Chambre législative" vote la proposition budgétaire. De leur côté, les services de la mairie, en lien avec le Conseil du Budget Participatif, élaborent le plan d'investissement de l'exercice suivant selon les trois critères de gestion qui ont été retenus cette année par la mairie et par les délégués de la population et qui figurent dans le petit livret du Règlement Intérieur distribué en mars par le maire : population, carence de services et d'infrastructures dans le quartier et priorités thématiques du secteur.

Enfin, en décembre, le processus s'achève par une rediscussion entre la mairie et la population sur les règles qui prévaudront l'année suivante et qui sont à nouveau élaborées conjointement.

Un suivi continu est intégré dans le processus puisque le maire doit rendre des comptes sur l'exécution du budget de l'année précédente. Les différents comités mis en place et les différents indicateurs développés permettent aussi un suivi sous différents angles.

Tableau de bord « Participation et espaces publics »

Pour un développement et une gestion concertée des espaces publics

Recherche **Topozym** pour la Politique scientifique fédérale, Belgique



Atouts de l'outil

- Principe d'équité : la voix des personnes défavorisées compte autant que celle des personnages importants.
- Principe de solidarité : le processus public incite à collectiviser les problèmes personnels.
- Transparence au niveau de l'utilisation des impôts et compréhension du fonctionnement.

Faiblesses de l'outil

- Les différents mécanismes mis en place peuvent apparaître complexes et techniques.
- Les différents intérêts de chacun peuvent s'exprimer de façon conflictuelle.
- L'auteur insiste sur le besoin de négociation et de compromis plutôt que de recherche de consensus à tout prix.

Source

Collectif, 1997 Quand les habitants gèrent vraiment leur ville, éditions Charles Léopold Mayer.
Description en français rédigée par Martine Toulotte et disponible sur le site <http://www.alternatifs.org/tribunes...> au 29 janvier 2009

Pour citer cet article : Dalimier I. (ULg), « Budgets participatifs », in Tableau de bord « Participation et espaces publics - Pour un développement et une gestion concertée des espaces publics », Recherche Topozym pour la Politique scientifique fédérale, partenariat Ulg (UGES), KUL (USEG), Institut d'Eco-Pédagogie (IEP), Vorming plus Antwerpen, article 78, mis en ligne le 31 janvier 2009.

Partenaires du projet de recherche



UGES (Unité de Géographie Economique et Sociale, ULg)
- Serge Schmitz (promoteur)
- Isabelle Dalimier (coordination/recherche)
- Yannick Martin (recherche)



ISEG (Institute for Social and Economic Geography, KUL)
- Etienne Van Hecke (promoteur)
- Sarai De Graef (recherche)



IEP (Institut d'Eco-Pédagogie, ASBL)
- Christine Partoune (promoteur)
- Michel Ericx (website/formation)
- Marc Philippot (recherche)
- Stéphane Noirhomme (formation)



VormingPlus (Anvers)
- Kris Verheyen
- Luk Scheers
- Annelies Santens